

19.—Canadiens revenant au pays et autres non immigrants entrant au Canada par les ports océaniques, par classe de passage, années fiscales terminées le 31 mars 1928 et 1929.

Description.	1928.			1929.		
	1ère classe.	2ième classe.	3ième classe.	1ère classe.	2ième classe.	3ième classe.
Natifs du Canada revenant au pays.....	2,014	5,887	5,912	1,955	5,965	6,669
Nés britanniques revenant au pays.....	391	3,891	12,636	345	3,315	13,844
Britanniques naturalisés revenant au pays	224	886	1,619	253	829	1,642
Autres nationaux revenant au pays.....	71	384	1,544	52	302	2,169
Non immigrants: touristes.....	1,297	4,720	3,676	1,292	4,365	4,016
“ professionnels.....	1	—	—	—	4	8
“ étudiants.....	16	29	21	23	26	10
“ artistes.....	—	39	26	—	175	16
“ en transit.....	1,681	1,301	294	1,452	1,146	505
Totaux.....	5,695	17,137	25,728	5,372	16,127	28,879

Section 2.—Directives de l'immigration.

Les années qui précédèrent immédiatement la Grande Guerre virent à son apogée l'immigration au Canada; durant l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1913, il est entré en ce pays 402,432 immigrants. Cet énorme afflux était stimulé principalement par le don gratuit des terres à tous ceux qui voulaient s'engager à se fixer sur le sol et à accomplir certaines obligations de résidence et de défrichement, ainsi que par le besoin de main-d'œuvre pour la construction des chemins de fer. Entre 1901 et 1914, les demandes de concessions à titre précaire (homesteads) se sont élevées à 434,862; les terres ainsi concédées représentaient une immense superficie de plus de 70,000,000 d'acres de sol fertile dans les provinces de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de certaines parties de la Colombie Britannique; elles étaient données aux colons pour les induire à contribuer au développement du pays.

La guerre interrompt le flux de l'immigration, puis la paix ayant été restaurée, une situation nouvelle nécessita de nouvelles directives. Tout d'abord, le problème le plus pressant consistait en la réabsorption dans la vie civile de centaines de milliers de soldats démobilisés. A cette époque le Canada s'était rendu compte de l'excessif optimisme de sa politique ferroviaire; il convenait donc de diriger les nouveaux colons de manière à éviter la nécessité de construire de nouveaux chemins de fer. Par conséquent, les millions d'acres de terres domaniales encore disponibles, mais situées dans des contrées éloignées des voies ferrées, cessèrent d'être offertes aux nouveaux venus. Les emplois vacants revenant de droit aux militaires démobilisés et les terres domaniales susceptibles d'être distribuées étant situées à de grandes distances des chemins de fer, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation jugea utile de n'ouvrir les portes du pays qu'à certaines catégories d'immigrants, savoir: ceux qui avaient les moyens d'acheter une propriété, ou bien les ouvriers agricoles ou enfin les serviteurs et domestiques des deux sexes. Ces mesures restrictives, de nouveaux règlements rendant plus rigoureuses les conditions d'admission, le coût élevé des voyages par mer et la dépréciation des monnaies de maints pays européens eurent pour effet de diminuer considérablement le mouvement migratoire vers le Canada, très différent alors de ce qu'il était entre 1910 et 1914.

En 1923, la main-d'œuvre en excès ayant été absorbée et la prospérité faisant de nouveau sentir ses effets bienfaisants, l'opinion publique se manifesta en faveur de la reprise des opérations d'immigration sur une large échelle. Le gouvernement